

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 7

L'an deux mille vingt- trois, le lundi vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Christelle POULAIN, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : **Mme Christelle POULAIN**, Vice-Présidente du CCAS ; **Mme Dominique PECOT**, Conseillère Municipale ; **M. Fabrice COUREL**, Conseiller Municipal ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal ; **Mme Paulette BENNETON**, administratrice ; **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice ; **M. Christophe-Louis DURAND**, administrateur ; **M. Jean-Marie BOUREL**, administrateur.

Ont remis pouvoir : **M. David LAMIRAY**, Président, à Mme Christelle POULAIN ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe, à M. Jean-Luc MASURIER ; **Mme Annick MERTENS**, Maire-Adjointe, à M. Christophe-Louis DURAND ; **M. Quentin FERNANDES**, Conseiller Municipal, à M. Cédric PATIN.

Absentes excusées : **Mme Kimbeurlee FERAY**, Conseillère Municipale ; **Mme Marie-José VION**, administratrice ; **M. Fabrice BLONDEL**, administrateur ; **Mme Ginette BERTIN**, administratrice.

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; M. Nadim ABOU-KANDIL, Directeur Financier ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Décision modificative n° 2 – Budget annexe « gestion des résidences autonomie »

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme,

VU :

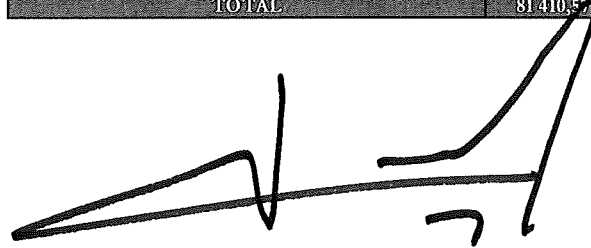
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M22,

DÉCIDE :

- L'inscription des crédits comme suit :

Section d'exploitation							
Dépenses				Recettes			
Groupe	Compte	Libellé	Montant	Groupe	Compte	Libellé	Montant
III	6718	Autres charges excep. sur opé de gestion	28 241,31	II	7488	Subvention bdget ppal	28 241,31
III	61521	Entretien des batiments	1 620,06		002	Résultat d'exploitation reporté	1 620,06
TOTAL			29 861,37	TOTAL			29 861,37

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
001	001	déficit reporté d'investissement	81 410,57	16	1641	Emprunts	53 169,26
				23	2313	Construction	28 241,31
TOTAL			81 410,57	TOTAL			81 410,57



Suivent les signatures pour extrait conforme
 Maromme, le 26 juin 2023
 Le Président du CCAS
 David LAMIRAY

Accusé de réception en préfecture
 076-267600369-20230626-DE-26062023-07-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2023
 Date de réception préfecture : 28/06/2023